

À propos d'Info-secte

Il vous est peut-être déjà arrivé de devoir conseiller un client qui s'inquiète de ne plus voir son conjoint qui s'est récemment joint à un groupe spirituo-religieux. Ou bien de devoir répondre à un curateur, nommé à une personne inapte, qui s'interroge sur les généreuses donations de son protégé à un mouvement composé d'une cinquantaine de membres qui vénèrent un gourou à la mode télé-évangéliste.

En tant que procureur, nous n'avons malheureusement ni la formation ni les connaissances pour conseiller adéquatement la population sur de tels sujets. Certains avocats, peu aguerris à cette nouvelle problématique, se font rassurants et indiquent à leurs clients de ne pas s'en faire. Malheureusement, comme dans bien d'autres domaines, le temps n'arrange rien.

Si vous désirez être plus en mesure de répondre à de telles questions, sachez qu'il existe au Québec un organisme sans but lucratif et non confessionnel qui peut vous aider. Il s'agit d'Info-secte.

Ce centre de documentation et de consultation sur la pensée sectaire, existant depuis maintenant dix ans, peut répondre à toutes vos interrogations concernant notamment les méthodes de recrutement, le financement, les pratiques commerciales et, s'il y a lieu, des techniques de manipulation employées par certains groupes. Info-secte possède également une bibliothèque fort bien garnie sur une multitude de groupements plus ou moins marginaux.

Info-secte peut également vous aider à vous défaire des mythes qui circulent dans la population. Ainsi, la croyance populaire veut que les adeptes des sectes soient des gens

naïfs et peu instruits. En fait, la majorité des membres de ces groupements sont instruits et intelligents. Leur adhésion fait généralement suite à une période de transition et de vulnérabilité, tels qu'un divorce, le décès d'un proche ou la perte d'un emploi, qui les rend plus sensible à la pensée magique.

On pourrait également croire qu'il s'agit d'un phénomène relativement marginal qui rejoint peu de gens. À l'heure actuelle, on dénombre au Québec pas moins de mille sectes de tout acabit. Les multiples crises sociales, économiques et religieuses des dernières décennies ont favorisé l'émergence et la multiplication de ces mouvements à connotation psycho-spirituo-religieuse.

Dans le cadre de leurs expertises, tant privées que devant les tribunaux, Info-secte ne fait jamais intervenir les croyances particulières des adhérents. Ainsi, la fondamentale liberté de religion n'est nullement affectée par leurs interventions. Les chartes, tant fédérale que provinciale, ne peuvent et ne doivent pas servir de paravent à la commission d'actes illégaux. La liberté de religion comporte ses limites et ne peut être considérée comme un droit absolu.

Travaillant depuis près de sept ans auprès de victimes de sectes, je ne puis que vous recommander, si besoin est, de prendre contact avec Info-secte (274-2333). Les deux permanents d'Info-secte totalisent 17 années d'expérience dans le domaine et sauront répondre à l'ensemble de vos questions, tant en français qu'en anglais, sur la genèse d'un groupe à caractère sectaire.

Jean-Pierre Fafard,
avocat